L'ENCAN.

& HOMES.

... et ter- le Deuxième

bois à deux étages, No 157 rue Dumaine et St

... nna sur les rues et Broad.

... Abell, décédé.

pour la Paroisse d'Or- 11,957.

... WARREN HOMES, No 9 rue Carondelet— ...884, à midi, à la ... rue Magazine, entre ... vertu de et confor- l'honorable A. L. Tis- ... de District pour Division A, siégeant F. A. Monroe, juge de ... pour la paroisse d'Or- ... absent en congé, en ... Dossier No 11,957, ... d Edward Abell, vendu

... portion de terre, en- ... et améliorations ... le Deuxième District borne par les rues Dor- ... et Dumaine, désigné 61 pieds 3 pouces et 4 ... 77 pieds 9 le fond sur une prolon- ... et 4 lignes. Les ... une résidence en bois ou 14 chambres, maison ... connu comme No 157

... on portion de terre si- ... que la propriété ... dans le fond, de- ... 78 pieds 4 lignes ... le divise du lot A et a ... pouces et 6 lignes ... ou portion de terre, ... et ilet, touchant à ... et désigné comme ... de face à la rue St Phi- ... et façade à la rue ... lignes parallèles et ... et St. Philippe ... de valeur, ensemble ... rations qui s'y trou- ... le même ilet ... décrite, et designés ... les dits lots se tou- ... No 6, 33 pieds de face ... une profondeur de 100 ... les améliorations ... sur le côté ... sur la façade et le côté,

... 10 mesurent chacun 31 ... de face à la rue St Phi- ... de 100 pieds entre li-

le lot No 9 consistent ... cont nant 5 cham- ... etc., avec balcon sur la

... sont vacants. ... de valeur, ensemble avec ... qui s'y trouvent, ... et le même ilet que la ... et ces gué comme ... pieds 3 pouces 5 lignes ... sur une profondeur ... parallèles. Les amé- ... un cottage pour résiden- ... etc. ... plus ou moins sont au ... à un plan dres- ... en date du 17 ... fait par Chas Schander, ...84.

Les acquéreurs de- ... 10 pour cent pour ré-

... E. Bouny, notaire, ... 2, nov à la vente

...DEY & CO.

Choix, dans le District.

... entre Claiborne ...

...EY & CO—G G. Frid- ... Bureau, No 10 rue C- ... octobre 1884, à midi, ... Charles, il sera vendu à

... résidence cottage à un ... par le No 235 rue ... borné par les rues St ... et Claiborne. Il ... salle à manger et 4 ... outre une cuisine à deux ... corridor et gaz. ... bonne condition et peut ... mensions du terrain. ... plus comptant, au gré ... à crédit à 1 et 2 ans en ... et lien de vendeur, ... pour cent par an. 5 ... Le prix d'as- ... toutes les taxes dues et ... assumées par l'acqué- ... la vente. 10 pour cent ... de l'adjudication, au ... la vente. ... C. T. Soniat, no- ...

PROPRIÉTÉ

... et terrasse, près Washington

...EY & CO.—G G. Frie- ... Bureau, No 0 rue Caron- ... octobre 1884, à midi à ... Charles il sera vendu, po- ... réserve— ... cottage avec jardin, déai- ... Dauphine dans l'ilet bor- ... Bourgogne, Française ... et les plus désirables et ... Troisième District, ...

... pieds 11 pouces de face ... une profondeur de 127 ... ligne parallèles ; ... addition elle mesurant ... la continuation de la ... Français, sur 44 pieds ... profondeur entre lignes ... la rue Dauphine. ... une élégante résidence ... en bois, couverte en ... magnifique salon, cham- ... plafonds de riches ... et en bois avec ... à manger, à bain, ... galeries. ... disposé en jardin et ... avec un magnifique ... le fond pour vo- ... cuves en fonte ... tout le confort dési- ... la maison il faut ... peut faire tous les ... l'après-midi pour pré- ... encanteur. ... en sera donnée ... la vente auront été rem-

... plus comptant au gré ... à crédit à un et deux ... garantis par le lien ... et à raison de 8 pour ... jour de la vente jusqu'à ... cent d'honoraires d'avo- ... judiciaire pour en forcer ... assumera les taxes ... en sus du prix de la ... le prix d'achat au comp- ... de la vente ... Oscar Drouet, notaire.

CONSTABLE.

... ve Patrick Monaghan, DE CITÉ de la Nou- ...4580 En vertu d'un ... adressé par l'Honora- ... Cité de la Nouvelle- ... la vente à l'encan, à l'en- ... Bourse et Bienville, dans ... ce te ville, SAMEDI 11 heures A. M.— ... tachetées rouge et ... sur les lieux. ... FRED BARNES, ... Cour de Cité.

... va Joe Nelson ...—En vertu d'un ... adressé par l'Hon. ... la Seconde Cour de Cité ... comme Juge de la ... de la Nouvelle-Orléans, ... l'encan à mon entre- ... MARDI, 14 octobre, ... décrit, à savoir: ... saisi dans l'affaire ... sur les lieux. ... 4oct—4 9 14

...harlotte Shepherd.

DE CITÉ de la Nlle- ... En vertu d'un writ de ... par l'Honorable Chas. ... Cour de Cité de ... l'affaire ci-dessus, je ... à l'encan, à la Bourse ... entre Gravier et ... le Premier District le ... 15 octobre 1884, à mi- ... décrit, à savoir: ... intérêt de Charlotte ... lot de terre avec tou- ... y trouvent, connu ... plan de Carroll- ... Bordelle Washington, ... le 7me District de cet- ... 30 pieds de face à la ... profondeur de 120 pieds ... par acte, parde- ... 14 février 1871. ... sur les lieux ... E. CARAMBAT. ... 7,14,18 Constable.

... vs. Mme M. S.

DE CITÉ DE LA No 6,784—En vertu ... adressé par l'hono- ... de la Deuxième Cour ... Prenné e Cour de ... procédera à la vente No 152 rue Lafayette, ... MERCREDI, le ... de la propriété ci- ... dans l'affaire ci-dessus ... déposé à mon bu- ... les lieux. ... COOBY, Constable.

Perez

... dans ... des

...-URINAIRES

... des NERFS, soit ... causée par l'âge ... Maladies chroniques ... maladie de Bright, la ... vessie, les écoule- ... tous les désordres ... traités sans l'usage ... nuisible. ... de l'être ... sans douleur ... irrégularité ... Le Femala ...

Rampart.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

...ux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, 8 OCTOBRE 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme:

ST-LAURENT, de Jousselin, mercredi, 8 oct.

NORMANDIE Frangeul, mercredi, 15 oct;

AMERIQUE. Santelli, mercredi, 22 octobre.

Prix du passage pour le Havre. Première cabine (vin compris)..$80 et $100

Deuxième classe......................$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $22, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à

AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $33.

Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux de passage ou jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie,
Agents-généraux, 42 rue de l'Union.

22 nov—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,

LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers. $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons. Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.

A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet,
Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.

3 nov—1an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercred., 8 octobre à 8 A. M.,

Cette ligne se compose des steamers suivants—

KNICKERBOCKER,	HUDSON,
LOUISIANA,	NEW ORLEANS.

Le steamer

KNICKERBOCKER,
Capt F. Kemble

... de son quai, au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine............$40

Entrepont.............20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO
Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis

NEW CAMELIA.

SAISON D'ETE.

Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

TRAINS

Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing..........1 p. m.

Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing..........4 p. m.

EXCURSIONS.

Mercredis, pour Mandeville et Old Landing..........8 a. m.

Dimanches, pour Mandeville et Old Landing..........7 a. m.

Mercredis, pour Mandeville et Madisonville..........6 p. m.

Dimanches, Madisonville directement 6 p. m.

RETOUR.

Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis..........5 a. m.

Laissera Old Landing Mardis et Vendredis..........6 a. m.

Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches..........2 p. m.

Temps et le temps le permettant.

PRIX DU TRAJET aller ou retour...$1 00

JOURS D'EXCURSION, aller et retour..$1 00

Enfants, moitié prix.

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent,
47 rue Carondelet.

30 avril

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU, 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)

CHAS. P. TRUSLOW, Président. M. N. WOOD, Surintendant CHAS. W. DROWN Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.

Pour Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires.

KEOKUK.

Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 12 M.

Côte Supérieure et Donaldsonville.

WHISPER.

Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours. Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le fret pour tous les bateaux ci-dessus nommés.

30 janv— E. RIVET. Agent.

BODLEY BROTHERS

Quartier-général de Voitures.

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, de, pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et ... et fermes ... destinés à nos charrettes et wagons ... sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

12mai—1an

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS
Coin ... St., 1an

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme	3,578 Tx.	Rouen	3,578 Tx
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx
Hâvre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx
Nantes	3,578 Tx.		

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Hâvre vers le 15 octobre, et sera suivi par le steamship ROUEN vers le 18 octobre 1884.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, première classe, $100, entrepont, $40.

Billets d'aller et retour [entrepont], valables pendant six mois, $68, d'Anvers ou Bordeaux.

Ordres pour billets de passage [entrepont] d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.

Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture [avec vin ou café], lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.

La Compagnie se réserve le droit de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.

Pour achats de billets, etc., s'adresser à

1Sept S. V. FORNARIS & CO. Agents, 193 rue Gravier.

PHARMACIE DUCONGE.

A. CARROUCHE, Sr.,

39 RUE DE CHARTRES, NLLE-ORLEANS,

PHARMACIE FRANÇAISE.

On trouvera chez moi toutes les spécialités pharmaceutiques françaises annoncées dans l'ABEILLE sous l'entête, "Annonces Parisiennes" je suis dépositaire de presque toutes ces préparations, et tout en les détaillant à des prix raisonnables, je ferai bénéficier de l'escompte de gros ceux qui les achètent par 3, 6 ou 12 flacons à la fois.

Parmi les spécialités de la maison, je recommande: L'Eau de Beauté, contre les taches de Rousseur, pour blanchir la peau et en conserver la fraîcheur. L'Huile de foie de morue de Norvége. La merise anti-cholérique. Le Sirop de Cerises sauvages et de Goudron. Les Condition Powders, etc., etc., et toutes les préparations pharmaceutiques, élixirs, teintures, vins, sirops, dont la manipulation demande des soins et de l'expérience. Parfumerie française et américaine. Les ordres de la campagne sont scrupuleusement exécutés, tant ceux des marchands que ceux des habitants.

1er sept—1an A. CARROUCHE, 39 rue de Chartres, N.-O.

FRANTZ & OPITZ.

Coin des rues Royale et Bienville

Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres

WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif et plaquée, des Ciseaux pour les dames, etc., etc.

Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.

Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.

N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.

Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.

1er sept 84—1an

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ de la N-Orléans.	Arrivée à la N-Orléans.
No 1..........7:45 a m	No 4..........7:30 a m
No 2..........7:30 p m	No 2..........8:25 p m

Portant les malles sur les deux trains pour le Texas et la Californie.

Une ligne de magnifiques wagons-restaurants sera jointe aux trains express entre la Nlle-Orléans et Deming, aller et retour tous les jours.

Chars-dortoirs entre New-Orleans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.

17 mai 84—1 an

Grande Route Jackson.

Illinois Central Railroad.

Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivées.
Express No 2..9.15 A. M.	Express No 1.7.00 A. M.
Express No 4..5.30 P. M.	Express No 3.10.45 A M

Excursion du Dimanche part..........7:30 a m
Excursion du Dimanche arrive..........8:20 p m

Le Standard Gauge, voie ferrée en acier à tous les points, Nord, Est et Ouest, faisant usage de chars dortoirs d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati.

Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.

Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

MATT. KENNEDY,
Agent des Billets.
WM. MURRAY,
Agent Général des Passagers pour le Sud.
J. W. COLEMAN,
Assist. Agent Gén. des Passagers.

11déc

Great Jackson Route.

Illinois Central R. R. Co.

Double daily Passenger trains.

Leave.	Arrive.
Express No 2.9:15 A M.	Express No 1.7:00 A.M.
Express No 4.5:30 P.M.	Express No 3.10:45 A.M

Sunday Excursion leaves..........7:30 a m
Sunday Excursion arrives..........8:20 p m

The Standard Guage, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati and but one change to New York and other Eastern cities.

Ticket office—22 Camp St., cor Common.

MATT. KENNEDY,
Ticket Agent.
WM. MURRAY,
Gen. Southern Pass. Agt.
J W. COLEMAN,
Asst. Gen. Pass. Agt.

12 déc—

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.

No 2 part..........à 5:05 h. P. M.
No 4 part..........7:40 h. A. M.
No 1 arrive..........10:15 h. A. M.
No 3 arrive..........7:15 h. P. M.

Le No 2 va de la Nouvelle-Orléans à Bâton-Rouge. Le No. 4 va de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et se relie à Bâton-Rouge au steamer Morning Star pour Bayou Sara; à Kilborne au Clinton & Port Hudson Railroad; à Harriston au Natches, Jackson & Columbus Railroad, à Vicksburg au Vicksburg, Shreveport & Pacific Railroad.

12sept— JOHN BRADLEY
Surintendant de Division.

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.

No 2 leaves..........5:05 P. M.
No 4 leaves..........7.40 A. M.
No 1 arrives..........10.15 A. M.
No 3 arrives..........7.15 P M.

No. 2 runs between New Orleans and Baton Rouge. No. 4 runs between New Orleans and Vicksburg, and makes connection at Baton Rouge with steamer Morning Star for Bayou Sara, at Kilbourne with Clinton and Port Hudson Railroad, at Harriston with Natchez, Jackson and Columbus Railroad, at Vicksburg with Vicksburg, Shreveport and Pacific Railroad.

sept18— JOHN BRADLEY,
Division Superintendant.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE

des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, ont prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux du départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune. Nlle-Orléans.

R. W. GILLESPIE,
Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALLER,
Agent-Général du départ des passager- Mobile Ala.

CHEMINS DE FER

Chemin de Fer Pontchartrain.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:30..........a. m.	5:30..........a. m.
6:30..........a. m.	7.00..........a. m.
7:30..........a. m.	8:00..........a. m.
8:30..........a. m.	9:00..........a. m.
11:00..........a. m.	11:30..........a. m.
12:15..........p. m.	1:00..........p. m.
2:30..........p. m.	3:00..........p. m.
3:30..........p. m.	4:00..........p. m.
4:30..........p. m.	5:00..........p. m.
5:30..........p. m.	6:00..........p. m.
7:00..........p. m.	7:30..........p. m.

21 sept—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD

LA VIEILLE ROUTE SI SURE.

Qui conduit à toutes les villes de l'Est sans changement de CAR, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fe, Lynchburg, et Washington, D. C., en chars dortoirs. Trains complet de la Nlle-Orléans à Louisville.

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Côte accomodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Malle rapide	6:25 p. m.	9:45 a. m

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau des billets, coin St Charles et Commune où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."

C. P. ATMORE, Agent Gén. des Pass.
JOHN KILKENY, Assist-Agent-Gén des Pass.
W. B. KNISKEW, Agent pour les billets,
O. M. DUNN, Surintendant Général
J. T. HARAHAN,
Directeur Général

26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

THE OLD RELIABLE ROUTE.

To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrive.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Coast accomodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Fast Mail	6:25 p. m.	9:45 a. m

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodations can be secured.

C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKEW, Ticket Agent,
O. M. DUNN, Gen. Superintendent,
J. T. HARAHAN.
General Manager.

26 janv—

QUEEN AND CRESCENT LINE. New Orleans and North-eastern Railroad.

Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points

Au NORD et à l'EST et dans le NORD-OUEST.

Doubles trains-express solides par jour jusqu'au Chattanooga et Cincinnati.

	Départ de la Nlle-Orléans	Arrivée à la Nlle-Orléans
Express du matin	11:00 A. M.	4:10 P. M.
Malle-express du soir	10:00 P. M.	6:00 A. M.

Bureau pour contrats de fret et billets, 34 et 36 rue St-Charles.

R. H. GARRATT, Ticket Agent.
N. M. CARTER, Contracting Agent.
BARNARD BROWN,
Gen'l Frt. and Pass. Agt. N. O. and N. E.
Nlle Orleans, Le.
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R.
Nlle-Orléans, Le.
E. P. WILSON, Gen'l Pass. Agent. H. COLLBRAN. Gen'l Frt. Agent.
Queen and Crescent Line.
22 janv—6m Cincinnati, Ohio.

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie

W. R. LYMAN..........Président
CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président
CHAS. E. RICE..........Secrétaire

Directeurs:

Samuel H. Kennedy.	Paul E. Mortimer
Victor Meyer,	Joseph Bowling
W. B. Conger.	S. Hernsheim
George W. Sentell,	Edward Bells
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Marinoni,	Harry L. Flash
Lucien Delery,	A. H. Sieward,
Charles H. Dolsen,	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. C. Conlon,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm R. Lyman,	C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas

15 jui 1 an, v et e

ASSURANCES.

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS, NO. 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:

On fire risks	$255,351 36	
On marine risks	17,931 68	
On river risks	20,305 94	
Total premiums	$293,488 98	
Less unearned premiums	71,240 00	
Net earned premiums 31st May, 1884		$222,248 98
Losses paid—		
On fire risks	$105,667 03	
On marine risks	6,583 87	
On river risks	6,104 92	
Taxes and expenses less interests	15,843 99	
Reinsurances and returns premiums	21,137 18	
		155,306 99
Profits		$66,941 99

The company has the following assets:

Real estate	$27,045 88
City time	2,000 00
Bank, railroad and other stocks	63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge	162 590 32
Bills receivable	69,964 67
Premium in course of collection	21,926 85
New Orleans Water Works Co	7,430 50
Stock of Vallette Dry Dock Co	11,362 50
Louisiana consols	15,626 25
Cash on hand	46,280 58
	$648,151 34

The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans
Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

P. Maspero,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith,	J. J. Fernandez,
D. Fatjo,	Paul Fourchy,
Jos. A. Shakspeare,	D. A. Chaffraix,
B. W. Taylor,	Chas Lafitte.

17 juin—

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quatorzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1884.

Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1883:

Primes sur risques de feu	$499,634 93	
Primes sur risques de mer	98,191 53	
Primes sur risques de rivière	23,466 14	
	$621,292 60	
A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883	140,426 00	
Total des primes	$761,718 60	
A déduire — Primes sur risques non terminés	$158,474 00	
Primes remboursées	5,255 01	163,729
Primes nettes acquises	$597,986 58	
A ajouter—Intérêts et profits et pertes	14,137 13	
	$612,123 71	
Pertes payées sur les risques de feu	$263 759 05	
de marine	46,306 83	
de rivières	4,144 02	
Pertes non ajustées	20,000 00	
	334,211 90	
Réassurances	106,410 83	
Réfaction (Rebate)	24,296 26	
Commission d'Agences	69,825 88	
Dépenses d'Agences	9,486 69	
Taxes et Licences	3 544 08	
Dépenses de Bureau	28,278 32	
Dépenses casuelles	3,781 53	579,834 99
Bénéfice net		32,288 72
En moins — Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883		15,000 00
Balance des Bénéfices		$17,288 72

ACTIF.

200,000 Bons des Etats Unis 3 0/0. 70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	$289,000 00
Argent en caisse	55,901 21
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississipi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	54,102 37
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	37,953 87
Propriétés foncières	1,500 00
Prêts sur hypothèques	63,808 20
Effets à recevoir	3,368 32
Actions	3,840 00
Valeur de la balance du dépôt dans la New Orleans National Banking Association	5,119 68
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$532,091 75

PASSIF.

Capital payé en plein	300,000 00	
Fonds de réserve	34,203 53	
Dividendes non réclamés	2,125 50	
Pertes non réglées	20,000 00	
Primes sur risques non expirés	158,474 00	
		514,803 03
Surplus		$17,288 72

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LEON SERÉ, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.

G. LeGARDEUR, Jr,
Notaire.

Que le 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre du capital de l'Association.

LEON SERÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS:

HENRY ABRAHAM,	TH. BRIERRE,
PIERRE LANAUX,	THOS. WILTZ,
HY. TREMOULET,	DAN'L WENDLING,
E. W. HUNTINGTON,	JOHN THIBAUT,
A. DENIS LANAUX,	J. B. VINET,
LAMBERT.	G. LANAUX.

ASSURANCES

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

Primes d'incendie	$644,118 33	
Primes maritimes	227,403 48	
Primes de rivières	37,703 99	$909,225 80
Primes acquises pendant l'année 1882		201,117 02
Total des primes		$1,110,342 82
A déduire - Réservé pour risques non échus	$216,697 92	
Primes remboursées	88,840 82	
Réassurances	167,917 84	475,456 58
Primes acquises		$634,886 24
A ajouter Intérêt sur placements	$33,382 42	
Sauvetage	7,713 48	41,095 90
Revenu net		$675,982 14
A déduire—Pertes par le feu	$332,155 56	
Pertes maritimes	107,175 30	
Pertes de rivières	7,746 6	
Total des pertes	$447,077 51	
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses	213,556 33	660,633 84
Profits nets		$15 348 30
A ajouter—Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		88,205 15
Total du surplus		$103,553 45
A déduire—Pertes ajustées, non payées et en litige		58,438 46
Surplus net		$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DECEMBRE 1883.

Argent en banque	$94,189 35	
Bons 4 0/0 des Etats-Unis	48,000 00	
Bons du New Orleans Waterworks	26.000 00	
Bons New Orleans City Railroad Co	27.500 00	
Bons New Orleans-Pacific Railway	1,920 0	
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co	4.000 00	
Bons Levee Steam Cotton Press	24.720 00	
Bons Bataillon Washington Artillery	500 00	
Bons St Bernard Steam Engine	100 00	
Actions du New Orleans City Railroad Co	1.500	
Actions de la State National Bank	700 0	
Actions de la Valette Dry Dock Company	4,000 00	
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00	
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00	
Propriétés foncières de ville	63,581 00	
Billets 1re hypothèque	129,364 08	
Prêts sur demande	66,920 17	
Billets garantis par nantissement	10,000 00	
Billets à recevoir en règlement de primes	4,3.. 45	
Primes en cours de collection	110,149 44	
Dû par agents et en voie de transmission	916 65	
Compte en suspens	283 35	
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	8,838 07	$839,440 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	216,397 92	
Réserve pour pertes non ajustées et non payées	58,438 46	
Dividendes non réclamés	370 50	
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances	14,918 71	
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99	$839,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.

JULES ALDIGÉ.	H. GALLY,
THEO. BRIERRE.	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. ...RRE.	AD. SCHREIBER,
C. T. DUGA	CHAS. E. SCHMIDT.
F. A. TJO.	JULES TUYES.

... des Fair Grounds.

... départ: rue du Canal ... Parcours: ... Dauphine jusqu'à ... Dauphine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à ... droit à la station d'arrivée ... suivent la même route ... tourner dans la ... la rue Dumaine jusqu'au ... St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean ... rendent à la station ... devant la porte des Fair Grounds ... sauvage.—Le retour s'op... par la Route Gentilly, la ... Broad, la ... St-Pierre, et principalement par la ... jusqu'à la rue de ...

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des POMPIERS De la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 33 rue du Camp.

Neuvième Etat de Situation Annuel.

Conformément à l'article 10 de sa charte, cette compagnie publie l'exposé de ses affaires durant l'année expirant le 31 décembre 1883:

Primes reçues pour des risques d'incendie		$159,570 89
Primes reçues pour des risques de rivières		23,970 89
Primes reçues pour des risques maritimes		4,161 96
Total de primes reçues		$187,703 74
Moins—Pertes par l'incendie	$56,600 60	
Pertes sur les rivières	7,234 90	
Pertes sur les mers	849 60	
Réfaction	23,355 64	
Réassurances	15,489 60	
Primes remboursées	14,621 41	
Licences et taxes	6 040 34	
Dépenses, commission, loyer, Bureau des Réassureurs Fire Underwriters Association, Babcock et Corps de Patrouille, etc., intérêt, escompte et intérêt	20,757 35	147,149 44
Profits		$40,554 30

La compagnie a l'actif suivant:

Billets du capital-actions	$11,686 22	
Comptant en banque et en caisse	127,943 61	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	164,967 03	
Billets à recevoir	18,361 56	
Installations, meubles de bureaux	4,314 90	
Primes en voie de perception	36,178 57	
		$363,453
Capital actions	$150,000 00	
Réserve pour primes non échues, fonds de réserve et surplus	180,825 15	
Pertes non-ajustées	8,870 57	
Intérêt, dividendes, etc, ici déclarés et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions	23,758 17	
		$363,453 89

Le bilan qui précède est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, le 16me jour de janvier 1884.

W. O. HART, Notaire

NOUVELLE-ORLEANS 16 jan. 1884.

A une réunion du Bureau de Direction, tenu ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants sur les profits nets de l'année finissant le 31 déc 1883, à savoir:

DIX POUR CENT (10 pour cent) intérêt annuel; et CINQ POUR CENT (5 pour cent) intérêt-dividende sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT (15 pour cent) par an.

CINQ POUR CENT, au Fonds de réserve, conformément à la Section 3 de l'Article VIII de la Charte.

VINGT-CINQ POUR CENT (25 pour cent) dividende de participation aux assureurs.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Directeurs.

Jacob Alexander,	C. Taylor Gauche,
A. A. Maginnis,	Léon Bertoli,
Chas Hemard.	T. Prudhomme,
R. H. Bierhorst,	Alf. H. Isaacson,
C Sporl,	Peter Blaise,
Phil. Beck,	A. H. Sieward,
P. Egan,	I. N. Marks,
Otto Thoman,	John Fitzpatrick,
Wash Marks.	Geo Werlein.

Compagnie d'Assurances des FACTORS AND TRADERS,

49 rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1884.

Les Directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publiant l'exposé suivant de ses affaires pour les vingt mois finissant le 31 décembre 1883:

Primes— Sur les risques d'incendie	$713,177 06	
Sur les risques de rivière	160,293 28	
Sur les risques de mer	29,249 62	
Primes non échues de 1882	76,079 00	
		$987,898 96
Déduire— Primes non échues	163,576 89	
Primes remboursées	66,902 94	
Réassurances	120,080 49	
		350,560 12
Primes nettes gagnées		$637,338 84
Ajouter— Intérêt sur les placements	72,677 83	
Sauvetage reçu	6,161 48	
		78,839 31
Revenu net		$716,173 15
Déduire— Pertes sur l'incendie $251,958 22, Rivières 71,952 45, Mer 21,913 99	$345,824 66	
Réfactions	67,942 83	
Commissions	55,781 84	
Dépenses générales, impressions et fournitures du bureau	83,337 56	
Bureau des Réassureurs	9,149 65	
Taxes d'Etat et de Ville	58 462 05	
		620,497 59
Balance		95,680
Ajouter profits et pertes, gain dans les valeurs sur le marché, sur les placements		98,692 26
		$194,372 82
Intérêt payé en novembre 1882	$50,000 00	
Intérêt payé en juillet 1883	66,665 40	
		116,665 40
		$77,707 42
Pertes non payées		79,430 55

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant en caisse	$169,016 57
Comptes en voie de collection	159,595 98
Billets à recevoir, actes en nantissement	27,535 72
Billets à recevoir, billets à primes	5,983 39
Billets à recevoir, billets hypothécaires	104,127 07
Actions de banque et autres, valeur du marché	42 066 00
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	194,.. 2 00
Bons de ville et d'Etat, valeur du marché	202 0.0 00
Immeuble	156,000 00
Installation et meubles de bureau	4,500 00
Dû au sauvetage	12,500 00
Faisant un total de	$1,036,036 73

qui précède est une copie vraie et exacte de ... la compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOMAS F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, 17ème jour de janvier 1884.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

Directeurs.

Robt I. Noble,	John Chaffe,
Richard Milliken,	Sam'l Friedlander
Sa M. Welmsley,	A. H. May,
Samuel H. Boyd,	Wm J. Behan,
L. F. Eshleman,	Chas Chaffe,
C. G. Jurey	Wm Hartwell,
J. Leeds,	A. T. Lamb,
Louis Bush,	A. Brittin,
John I. Adams,	R. T. Buckner,
Chas E. Black,	O. Hopkins,
Jno. V. Richards,	Thomas Day,
Sam'l Delgado.	John P. Richardson

19 janv—1m Jas T. Rod...

Soumissions pour concessions et privilèges.

Exposition universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL,
No 74 rue Baronne,
Nlle-Orléans, 18 septembre 1884.

DES soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI, 11 octobre 1884, à midi, pour les concessions et privilèges ci-après, sur le terrain et dans les bâtisses de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton, dans le Parc, supérieur de la ville, Nouvelle-Orléans, laquelle doit être inaugurée le 1er décembre 1884, et close au plus tard le 31 mai 1885.

RESTAURANTS

Un restaurant dans la Bâtisse principale de l'Exposition, situé dans la galerie formant l'angle Sud-Ouest du bâtiment dominant l'intérieur de l'édifice et ayant vue sur le fleuve et toute la façade du parc du côté du fleuve. La salle a 250 pieds de longueur sur 80 pieds de largeur, peut contenir quatre mille personnes et prend jour par de nombreuses fenêtres sur trois côtés et des chassis vitrés au plafond. L'acquéreur de ce privilège sera tenu de construire une cuisine à l'épreuve du feu à la satisfaction du "Bureau des Assureurs" et à une distance de 25 pieds au moins du mur dans le fond de l'édifice.

Un restaurant dans la bâtisse des Etats-Unis et des Etats, situé dans la galerie formant l'angle sud-est de l'édifice et dominant le lac et les fontaines. La salle a 80 pieds de longueur sur 40 pieds de largeur, reçoit le jour au moyen de nombreuses fenêtres sur deux côtés et ouvre dans l'intérieur du bâtiment. L'acquéreur de ce privilège sera tenu de construire une cuisine à l'épreuve du feu, à la satisfaction du Bureau des Assureurs à une distance de 25 pieds au moins du mur qui s'élève au sud de l'édifice.

Un Restaurant sur le terrain de l'Exposition dans l'avenue principale, entre le Jardin de l'Horticulture et de la Galerie des Arts.

Un Restaurant sur le terrain de l'Exposition, entre l'édifice consacré à l'exposition des Etats-Unis et des différents Etats et l'Avenue St Charles.

PRIVILEGES POUR LE DEBIT DE BIÈRE (LAGER).

Cinq emplacements pour la vente de la Bière (Lager) seulement, sur le terrain même de l'Exposition et près de chacun des différents bâtiments.

PRIVILEGES POUR DEBITS DE CIGARES ET DE TABAC.

Cinq emplacements pour la vente de cigares et de tabac, sur le terrain même et à côté de chaque débit de bière.

JOURNAUX ET REVUES.

Un emplacement pour la vente des journaux et revues, dans chaque bâtiment, à l'exception de l'"Art Hall" et de l'"Horticultural Hall".

MAIS GRILE (POP CORN)

Un privilège exclusif pour la vente du maïs grillé (pop corn).

PISTACHES.

Un privilège exclusif pour la vente des pistaches.

CIRAGE DE CHAUSSURES.

Un privilège exclusif pour le cirage des chaussures.

SALONS DE BARBE.

Cinq salons de barbe situés sur le terrain de l'Exposition.

HUITRES ET PALOURDES.

Six emplacements sur le terrain de l'Exposition pour la vente des huîtres et des palourdes crues.

CIDRE.

Cinq emplacements sur le terrain de l'Exposition pour la vente du cidre seulement.

LIMONADES.

Douze emplacements pour la vente de la limonade seulement.

CAFÉ, THÉ, CHOCOLAT ET SANDWICH

Cinq emplacements sur le terrain de l'Exposition pour la vente du café, du thé, du chocolat, des sandwiches, et un autre emplacement destiné au même but dans l'édifice, our l'agrément public.

SODA, MEAD ET EAUX MINÉRALES.

Quatre emplacements pour la vente du soda, du mead et des eaux minérales, dans la Bâtisse principale de l'Exposition. Quatre emplacements pour la vente du soda, du mead et des eaux minérales dans l'édifice consacré à l'exposition des Etats Unis et des différents Etats.

Huit emplacements pour la vente du soda, du mead et des eaux minérales distribués sur le terrain de l'Exposition.

FRUITS ET NOIX.

Cinq emplacements sur le terrain de l'Exposition pour la vente de fruits frais et de noix, excepté les pistaches.

CANDIS.

Cinq emplacements sur le terrain de l'Exposition pour la fabrication et la vente du candi.

BUFFET.

Un Buffet qui sera situé au centre de l'édifice principal de l'Exposition, comprenant un espace de 175 pieds sur 75, immédiatement en arrière de la scène du "Music Hall," avec privilège de vendre du Soda, du Mead, des Eaux Minérales, du lait frais, du petit-lait (buttermilk), des crèmes à la glace, sorbets, biscuits glacés, limonades, gâteaux, pâtisserie et articles de confiserie.

CARTES DE VISITE.

Cinq emplacements dans les différents édifices avec le privilège d'écrire et de vendre des cartes de visite.

AGREMENT PUBLIC.

Un privilège exclusif pour la construction et l'exploitation des édifices et accessoires nécessaires au confort public, comprenant un vestiaire, salle de repos avec un privilège pour une salle de lecture; aussi un privilège pour la vente du café, du thé, du chocolat, du lait, du buttermilk et des sandwiches.

BALLES DE COTON, EN MINIATURE.

Un privilège exclusif pour la vente et la fabrication de balles de coton en miniature.

BOULANGERIE.

Un privilège exclusif pour la construction d'une boulangerie et le privilège de faire et de vendre tout espèce de pains.

BATEAUX A RAMES.

Un privilège exclusif pour l'exploitation des bateaux à rames sur les lacs du parc.

MÉDAILLES—SOUVENIR.

Un privilège exclusif pour la fabrication et la vente de médailles commémoratives de l'Exposition, dont le dessein et le travail devront être approuvés par le Conseil d'Administration.

COFFRES DE DÉPOT.

Un privilège exclusif pour l'établissement de coffres de dépôt à l'usage des déposants et qui seront placés dans la bâtisse principale de l'Exposition.

FAUTEUILS ROULANTS.

Un privilège exclusif pour exploiter les fauteuils roulants sur le terrain et dans les bâtisses de l'Exposition, allée en asphalte.

OBJETS EN IVOIRE VEGÉTAL.

Un privilège exclusif pour la fabrication et la vente d'objets faits en ivoire végétal.

SILHOUETTES.

Un privilège exclusif pour le découpage et la vente de silhouettes

CANNES (WALKING CANES).

Trois privilèges pour la vente de Cannes et Sticks: un des débits devant être situé dans la bâtisse principale, un autre dans l'édifice du gouvernement et des Etats et un troisième sur le terrain de l'Exposition.

PARASOLS ET PARAPLUIES.

Trois privilèges pour la vente de Parasols et de Parapluies; un des débits devant être situé dans la bâtisse principale, un autre dans l'édifice du gouvernement et des Etats et un troisième sur le terrain de l'Exposition.

AVIS SPECIAL.

Les acquéreurs de privilèges à exploiter sur le terrain de l'Exposition devront construire leurs propres édifices et les desseins devront être approuvés par le Directeur Général.

Toutes les concessions et tous les privilèges non compris dans la liste ci-dessus et ne violant aucun des privilèges ci-dessus seront vendus par la Direction à la suite de demandes de soumissions cachetées ou de toute autre manière.

Toutes les soumissions devront être accompagnées d'une liste du prix que les soumissionnaires se proposent de demander. Le nombre et la location de tous les débits non spécifiés seront sujets à l'approbation du Directeur Général.

Les personnes soumissionnant pour les privilèges mentionnés dans la liste ci-dessus devront dans tous les cas indiquer un prix pour chaque privilège pour la durée entière de l'Exposition. Aucune soumission proposant le paiement d'un droit ou d'une commission, ou un partage des bénéfices ne sera prise en considération.

Toutes les soumissions devront être suivies par un contrat par écrit et les paiements avoir lieu dans les dix jours qui suivront l'acceptation des dites soumissions.

Le soussigné se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions.

Les réglements suivants relatifs aux successions et aux privilèges sont publiés pour l'information de qui de droit:

1. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges devront faire leurs demandes pour l'espace qu'ils désirent sur les blancs préparés à cet effet.

2. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges sont soumis aux réglements généraux qui existent actuellement et à tels réglements généraux qui pourront être adoptés dans la suite.

3. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges n'acquièrent que l'espace qui leur est concédé; ils doivent pourvoir à leurs propres frais aux constructions nécessaires aux plateformes, grillages, cloisons, comptoirs, vitrines et autres accessoires dont ils auront besoin.

4. Les acquéreurs de concessions ou de privilèges ne pourront vendre leurs articles ou distribuer leurs cartes et leurs annonces que dans les limites de l'espace qui leur est concédé. Le colportage sera défendu sur le terrain et dans les édifices.

5. Les différents emplacements concédés seront désignés par le chef des Installations avec l'approbation du Directeur-Général.

6. Aucune exposition ne sera tolérée soit au le terrain ou dans les bâtisses pour lesquelles il serait réclamé des visiteurs un prix additionnel d'entrée.

7. Il ne sera accordé aucune concession ni aucun privilège pour l'établissement dans l'enceinte du Parc, de carrousels, chevaux de bois, montagnes russes ou tout autre amusement du même genre, ou encore pour l'érection de pavillons ou de barraques destinées à des spectacles exigeant, de la part des visiteurs, directement ou indirectement, le paiement d'un prix d'entrée.

8. Aucune concession ni aucun privilège ne sera accordé soit dans "l'Art Building" ou "Horticultural Hall", si ce n'est pour la vente d'articles compris dans les groupes et les classifications indiqués et pour la vente du Catalogue Officiel et du Guide Officiel.

9. Aucune concession et aucun privilège ne seront accordés sur le terrain concédé au Gouvernement des Etats-Unis ou aux différents Etats et Territoires, ou aux Gouvernements Etrangers, sans le consentement et l'approbation du Directeur-Général, et dans aucun cas ces concessions ou privilèges ne devront porter atteinte à ceux qui ont déjà été vendus.

10. Il ne sera pas vendu de privilèges pour tenir des buvettes dans l'intérieur des bâtiments de l'Exposition.

11. Les loteries et tombolas de tous genres sont défendues dans l'enceinte du Parc.

12. Le jeu, sous quelque forme que ce soit, ou faisant partie d'une exposition quelconque, d'une concession d'un privilège, etc., est absolument interdit, et toute infraction amènera la perte des droits acquis.

13. Les exposants faisant fonctionner des machines peuvent obtenir l'autorisation de vendre les articles qu'ils fabriquent sur les lieux, en vertu des réglements généraux et de tels réglements spéciaux qui seront jugés nécessaires; et, dans ce cas, la Direction prélèvera quinze pour cent du montant brut de la vente. Les paiements se feront le 1er et le 15 de chaque mois d'après le rapport du fabricant ajustant le montant brut de la vente de chaque jour.

14. Il sera établi comme condition dans chaque contrat passé avec les exposants et chaque permis accordé pour la vente d'articles fabriqués, que le Directeur-Général ou le Chef des Installations pourra se présenter, à quelque moment que ce soit, dans l'enceinte réservée aux dits exposants pour s'assurer que les réglements sont observés et empêcher qu'ils ne soient violés.

15. Des soumissions cachetées seront demandées dans tous les cas où la nature de la concession ou du privilège le permettra; toutes les soumissions acceptées devront être suivies de contrats écrits et les soumissionnaires devront s'acquitter intégralement dans les dix jours qui suivront l'avis de l'acceptation.

16. Quand il est offert plus d'un privilège le soumissionnaire offrant le prix le plus élevé aura le premier choix des différents emplacements et celui offrant après lui le prix le plus élevé aura le second choix, et ainsi de suite.

17. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges seront tenus, s'il le faut, de conclure un contrat avec le Conseil d'Administration de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton, accompagné de garanties suffisantes pour répondre de la fidèle exécution du dit contrat.

18. Les réglements généraux promulgués le 15 août 1883 font partie de ceux qui viennent d'être énoncés.

19. La Direction peut retirer les concessions et les privilèges accordés dans les cas de violation du réglement

Les soumissions devront porter cette suscription: "Proposals for Concessions and Privileges" et être adressées au soussigné.

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

17me Etat de Situation Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année finissant le 31 décembre 1884.

Primes sur l'incendie	$121,774 17	
Primes sur les mers	7,055 49	
Primes sur les rivières	4,523 09	
Primes brutes pour l'année 1883	$133,352 75	
Ajoutez les risques courant pour l'année 1882	30,212 30	
	$163,565 05	
Ajoutez l'intérêt et les profits et pertes	$28,675 61	
Moins les dépenses	10,652 83	18,022 78
Total		$181,587 83
Pertes payées—sur les risques contre l'incendie	$49,712 05	
Sur les risques maritimes	1,040 01	
Sur les risques de rivières	268 69	
	$51,020 75	
Réassurances, réfactions et primes remboursées	45,461 72	
Taxes et souscriptions	5,017 36	101,499
Profits		80,087
Réserve pour les primes non expirées	$35,430 00	
Réserve pour les pertes non ajustées et les pertes	10,916 87	
... idende de cinq pour cent payé au juillet 1883	10,000 00	
Dividende de cinq pour cent dû en janvier 1884	10,000 00	
Fonds de réserve	11,800 00	
Surplus	1,941 11	
	$80 087 98	

ACTIF.

Billets reçus pour des primes	$850 00
Primes en voie de perception	27,476 62
Prêts et hypothèque	19 932 88
Prêts sur nantissements payables sur demande	27 250 00
Bons des Etats-Unis, de la ville et de l'Etat	90,080 00
Propriété No 51 rue du Camp et autres immeubles	69,097 74
Actions de Banque et autres	25,075 00
Meubles de Bureau	1,638 80
Argent en caisse et dans les banques	12,586 94
Total	270,987 98

Cet exposé est une copie exacte et juste des livres de la Compagnie.

H. ZUBERBIER, Président,
J. HASSINGER, Vice-Prés.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi à la Nouvelle Orléans le 12me jour de janvier 1884.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 11me jour de janvier 1884, après avoir mis de côté $11,800 pour le fonds de réserve, a résolu de déclarer un second dividende semi annuel de CINQ POUR CENT, faisant DIX POUR CENT par an sur le capital et un dividende de DIX POUR CENT aux actionnaires, en outre QUINZE POUR CENT de réfaction de participation sur leurs primes nettes de participation ... année finissant le 31 décembre 1883 ... demande ...

... la gare du chemin ... de Jackson.

... de départ: Rue Magnolia, ... gare du Chicago, St. Louis ... Orleans Railroad, autrefois chemin ... de Jackson. Parcours: Rue ... jusqu'à Carondelet, Carondelet ... Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'au ... Champs-Elysées, 3me district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Dé, on peut prendre le train ... aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs ... la rue Royale, la rue St-Charles ... Walk, la rue Dryades et la ... la passe, rue Rosca, ...

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET

Sawn Tim No 1	$15 00	Plank No 1	$15 00
No 2	14 50	No 2	14 00
No 3	13 50	No 3	12 00
Scantling No 1	15 00	Flooring No 1	16 00
No 2	14 00	No 2	15 00
No 3	13 50	No 3	14 00
Ceiling No 1	15 00	Weath Bds No 1	14 00
No 2	14 50	No 2	11 00
No 3	12 50		
Boards, No 1	15 00	Nords No 2	14 50
No 3	14 00	No 4	12 50

YELLOW PINE—DRESSED

Flooring, No 1	24 00	Ceiling, No 1	20 00
No 2	21 50	No 2	16 00
No 3	18 00	No 3	14 00
Weath Bds No 1	15 00	Boards, No 1	20 00
No 2	13 00	No 2	17 50
Boards, No 3	15 00	No 4	13 50

CYPRESS—ROUGH

Boards, No 1	27 50	Boards, No 2	25 00
No 3	22 50	No 4	18 00
No 5	15 00	No 6	12 00
Dimensions No 1	20 00	Dimensions No 2	18 00
No 3	15 00		
Dr'ed Bds No 1	35 00	No 4	18 00
No 2	32 50	No 5	15 00
No 3	30 00	No 6	14 00

WHARF TIMBER

No 1	9	No 3	7
No 2	8		

MAHOGANY TIMBER

No 1	10	No 3	7
No 2	9		

CEDAR TIMBER

No 1	10	No 3	6
No 2			

WALNUT LUMBER

No 1	100 00	No 3	60 00
No 2	90 00		

OAK LUMBER

No 1	60 00	No 3	40 00
No 2	50 00		

SHINGLES

No 1	3 75	No 3	3 00
No 2	3 50		

LATHS

Per 1,000 1 60

BRICK—PER 1,000

River—Choice	10 00	Prime red	9 00
Good	8 50	Merchantable	8 00
Lake—Pavins	10 00	Lake—Bldg	9 00
Arch	7 00	ICKEd—Paving	8 75
ICKEd—Buildg	8 25		

LIME—PER BBL

Alabama	1 00	Western	1 35

PLASTER

Calcined 1 75 à 2 00

CEMENT

Portland	3 50	Rosendale	1 90
Western	1 35		

SAND

River	—	Yellow	30
White	42½		

SLATE—PER SQ

Bangor	6 98	Virginia	—
Chapman	—	Pennsylvania	—
Western			

HAIR—PER LB

Plaster 5 à 6

TILES—EACH

Fire 50 Ridge 15

IRON

Bars round and Square—1 to ⅞ in p 100	
Flat, 1¼ to 4x⅞ inches	2 35
Bands, light, 3 to 3x⅛ inches	2 35
Heavy, 3⅛ to 6x⅛ inches	2 85
Hoops, ⅝ to 9/16, No 17 to 20 G p lb	2 65
Sheet Nos 10 to 14 G	5¼
Galvanized, No 26 G	3¼
Roofing	8 7 10
Pig p ton	
Nails, 10d, per keg	2 70
Spikes, cut, per keg	2 95
Wrought	—

TIN—PER BOX

Roofing 1x20x28 inches			16 50
I C do	12 50	1x14x20	8 00
I C I x14x20	6 00	Block, p lb	27

COPPER

Roofing per lb	22
Brazier's sheets 12 lb and over	28

BRASS

Sheet, p lb 35

ZINC

Sheet, p lb 7½

LEADS

Pig p lb	5¼	Sheet, p lb	7
Pipe p lb			

PAINTS

W'te Lead pure	6½	Red painters	8
Red extra	7½		

OILS

Linseed, raw, pgl	59	Linseed boiled.	62
Lard winter	90	Lard No 1	—
Cotton Seed			

TURPENTINE

Pergallon 35

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—le gallon	$2 30 à	2 52
BRANDIES—Du pays, le gallon	$2 00 à	2 12
Pêche—vieux, le gallon	1 10 à	1 25
Pomme	2 25 à	2 75
Cognac importé—1877, le gal.	4 80 à	—
1872	5 50 à	—
1870	5 75 à	—
1866	6 50 à	—
1860	7 40 à	—
1858	8 00 à	—
1848	10 50	—
Otard Dupuy & Co's Cognacs 1878	5 50 à	—
do do do do 1870	7 00 à	—
do do de do 1854	9 00 à	—
do do de do 1848	10 25 à	—
Bisquet, Dubouche & co, cognac 1878	4 50 à	—
1870	5 50 à	—
1848	9 00 à	—
GENIEVRE—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 à	1 18
Hollande, par gal.	2 75 à	2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	2 15 à	2 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 à	9 00
Holland, par caisse	7 25 à	7 50
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 p. c. de preuve, par gal.	1 10 à	1 14
Ouest	1 14 à	1 15
Bourbon	1 40 à	3 50
Seigle	1 50 à	3 50
Ecosse, importé	4 00 à	4 25
Irlandais, importé	4 00 à	4 25
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts par douz	27 00 à	—
M. Canseaux Fils, quarts	30 00 à	—
M. Canseaux Fils, pints	32 00 à	—
Piper Heidsieck qts par douz.	28 00 à	—
Krug & co, qts par douz	22 50 à	23 00
Moet & Chandon — Sillery Mousseux, par douz	24 00 à	—
Cremant, Ay, par douz	28 00 à	—
Pintes, $2 de plus		
G H Mumm's & Co Dry Verse	24 75 à	—
Extra Dry	28 50 à	—
New Orleans claret par barillet	43 00 à	—
bouteille	2 80 à	—
Malaga par baril	55 00 à	—
VINS ROUGES—Californie, Claret, le gal	50 à	60
Zinfandel, No 1 le gal	70 à	75
Claretz Importés — Ordinaire par baril	67 00 à	80 00
Clarets de famille, le bar	65 00 à	75 00
Clarets fins, le bar	90 00 à	175 00
Médoc, la caisse	4 00 à	—
St. Julien, la caisse	6 50 à	—
Margaux, la caisse	7 00 à	—
Pontet Canet, la caisse	10 00 à	—
Larose, la caisse	12 00 à	—
Léoville, la caisse	12 00 à	—
Chateau Laffitte, la caisse	28 00 à	—
Ordinaire la caisse	3 00 à	3 50
Château Dillon, p. cask	125 à	—
Blanquefort p. cask	105	—
Château Dillon p. caisse	7 50 à	—
VIN BLANCS — Californie le baril	40 00 à	45 00
Importé de famille, la bar	65 00 à	80 00
Importé, fin, la bar	90 00 à	175 00
Graves, la caisse	6 00 à	—
Sauternes, la caisse	6 50 à	—
Haut Sauternes, la caisse	10 00 à	—
Latour Blanche, la caisse	18 00 à	—
Chateau Yquem, la caisse	20 00 à	30 00
Ordinaire, à caisse	3 25 à	3 50
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cette, le gal	1 00 à	1 10
Madère, genuine line, le gal	3 50 à	5 00
Madère, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	9 00 à	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 à	—

CHEVAUX ET MULETS

Prix du Marché.

Chevaux communs	$ 80@125
Bons chevaux de trait	125@160
Chevaux de selle et de voiture	175@250
Mulets petits et communs	110@145
Mulets, qualité moyenne	165@200
Mulets pour rizières	145@175
Mulets, première classe	200@250
... mulets de ville	25@2

FEUILLETON.

No 25. Commencé le 7 sept.

Le Mari de la Diva

Par F. du Boisgobey.

VIII

—Suite—

Mme de Benserade n'en demanda pas davantage. Du reste, on commençait, et il n'était plus temps de causer. Clara Monti chantait avec Roméo: "Nuit d'hyménée, ô douce nuit d'amour", et jamais son jeu n'avait été plus sûr. Sa voix ne tremblait pas et ses yeux ne regardaient pas l'avant scène où le comte avait repris place sur le premier rang.

Enhardi par l'apparente indifférence de sa victime, il ne se gênait plus du tout. Il s'était mis en pleine lumière et il se penchait souvent pour adresser la parole à la baronne qui avait audacieusement baissé l'écran qu'elle avait eu la pudeur de lever, pendant les premiers actes. Les choses allèrent ainsi jusqu'au moment où Clara Monti prit le flacon des mains du Frère Laurent. Alors, avant de le porter à ses lèvres, quand le moine lui demanda: "Hésitez-vous?" elle lança à Listrac un regard, un seul, un regard qu'il ne put pas soutenir.

Et elle but.

—On jurerait que c'est à votre santé, ricana Mme de Benserade, qui avait surpris le coup d'œil adressé à Georges.

Des Moulières fronça le sourcil. Il trouvait indécent et surtout maladroit qu'elle plaisantât de la sorte. Listrac ne répondit pas à cette déplaisante ingratitude et il y eut un froid dans la loge.

Presque aussitôt, le décor changea et Juliette rentra, suivie de son cortège nuptial. Elle avait changé non-seulement de toilette, mais aussi de visage et tous remarquèrent sa pâleur. Listrac lui-même eut l'intuition qu'elle était frappée au cœur.

La scène qui précède l'évanouissement est courte et Clara ne tarda guère à s'affaisser dans les bras d'un seigneur de sa suite. Un frémissement d'émotion courut par toute la salle et le rideau tomba au bruit des voix qui rappelaient la grande artiste.

—Elle est encore plus actrice que cantatrice, dit la baronne, emportée par un mouvement d'admiration involontaire. Quelle comédienne!

—Vous voulez dire: quelle tragédienne! rectifia des Moulières.

—Le fait est qu'elle meurt dans la perfection. C'est le comble de l'art, car on jurerait qu'elle meurt pour tout de bon.

Et se rapprochant de Georges, elle lui souffla:

—Quand je pense que si c'était vrai, tu pourrais m'épouser!

Des Moulières entendit et se mordit les lèvres. Il ne s'associait nullement à ce souhait homicide, à peine déguisé, car il craignait par dessus tout que la baronne ne profitât du veuvage de Listrac pour se réfugier dans le port du mariage.

—Nous allons bien voir que la Diva est vivante, dit-il entre ses dents. Le public crie si fort qu'elle va être obligée de reparaître.

Cependant le rideau ne se levait pas et la tempête continuait. Ce retard n'avait fait que surexciter le public et il fallait bien qu'on lui donnât satisfaction.

Le rideau remonta enfin et au lieu de Juliette conduite par Roméo, on vit un monsieur habillé de noir, cravaté de blanc et la figure aussi blanche que sa cravate.

—Une annonce! murmura Mme de Benserade. Parions que Clara Monti va nous faire dire qu'elle est trop fatiguée pour se montrer. Elle ne se gêne guère, la Diva! Elle juge qu'il serait au-dessous de sa dignité de rentrer en scène pour ramasser des couronnes.

—Taisez-vous donc, lui dit presque brutalement Listrac.

Le silence se fit et le régisseur commença d'une voix mal assurée:

—"Mesdames et messieurs....

—Clara Monti! interrompirent quelques entêtés.

"Mesdames et messieurs, j'ai la douleur de vous annoncer....

—La douleur! répéta tout bas la baronne. Pourquoi ce style de billet de faire part?

"De vous annoncer que la grande artiste que vous venez d'applaudir....

Le brave homme s'arrêta. Il était si ému qu'il avait failli ajouter "pour la dernière fois," mais le directeur, affolé, lui avait défendu de dire toute la vérité, et il reprit péniblement:

"Mme Clara Monti vient d'éprouver un accident....

Des exclamations désolées partirent de tous les côtés de la salle.

"Un accident dont les suites seront sans doute très graves. Elle est hors d'état de reparaître en scène, et la direction se trouve dans la pénible nécessité d'interrompre la représentation."

—Oh! dirent quelques voix de spectateurs qui regrettaient leur argent; quelques voix seulement.

"La direction prie respectueusement le public de vouloir bien se retirer et elle se réserve de prendre demain les mesures que lui impose ce déplorable événement."

Ce fut une consternation générale. Personne ne songea à réclamer. Beaucoup auraient volontiers demandé des explications, mais on n'interpelle pas un régisseur de la salle à la scène, et d'ailleurs le rideau tomba.

—Si je devine ce que cela signifie!.... murmura la baronne.

—Je ne le devine pas non plus, répliqua des Moulières, mais je pense que nous ferons bien de partir immédiatement. Beaucoup de gens ont reconnu Listrac et connaissent la situation. Croyez-moi...... n'attendez pas que vous soyez pris dans la foule qui va se précipiter pour sortir.

Listrac comprit et entraîna Mme de Benserade, qui prit à peine le temps de jeter sur ses épaules son manteau de fourrures.

Des Moulières les poussa dans le corridor et ils purent gagner le péristyle sans trop de peine, mais non pas sans avoir entendu bourdonner à leurs oreilles quelques paroles assez mal sonnantes.

Ils ne s'attardèrent point à faire appeler le coupé de la baronne, qui stationnait sur le quai.

Ils allèrent eux-mêmes à sa recherche, après avoir brièvement pris congé de des Moulières, qui dit tout bas à son ami:

—Je serai prêt demain à neuf heures et je vous attendrai.

Il les laissa partir et se garda bien de les suivre. Il lui tardait de se renseigner sur cet étrange accident qui ne l'apitoyait guère, mais qui l'intéressait fort, et il pensa qu'en restant sous le vestibule du théâtre, il parviendrait à savoir à quoi s'en tenir.

Il s'établit donc au bas de l'escalier, prêtant l'oreille aux propos qu'il saisissait au vol et se préparant à interroger, quand ils viendraient à passer, les gens qu'il connaissait. Mais il s'aperçut bientôt qu'il faisait là une fausse manœuvre.

Tout était en désarroi. Le personnel du théâtre avait perdu la tête. Les valets de pied, pris à l'improviste par cette sortie prématurée, couraient de tous les côtés pour faire avancer les voitures de leurs maîtres.

Au milieu de cette bousculade, les spectateurs défilaient en désordre et ne s'arrêtaient pas pour causer.

Du reste, ils n'en savaient pas plus long que des Moulières sur l'événement qui venait d'interrompre la pièce. Dans les théâtres, il n'y a d'autre voie de communication entre la salle et la scène qu'une petite porte dont l'accès est interdit au public, et l'employé qui la garde n'avait pas eu le temps de donner des nouvelles aux ouvreuses.

Des Moulières avait beau écouter les propos qui s'échangeaient, il n'apprenait rien de positif.

En revanche, il s'apercevait qu'on l'évitait. Il y en avait même qui ne lui rendaient pas son salut pour marquer qu'ils avaient été indignés de le voir assis dans une avant-scène entre le comte de Listrac et la baronne de Benserade.

Le châtiment de son odieuse conduite commençait.

Mais des Moulières ne s'effarouchait pas pour si peu. Il se moquait du qu'en dira-t-on, et il n'était pas fâché de penser que Listrac aurait sa large part de la désapprobation générale.

—Il ne rentrera pas au cercle aussi facilement qu'il le croit, pensait-il avec satisfaction. On le recevra si mal que la vie de Paris ne sera plus tenable pour lui et que Juliette se dégoûtera bien vite de sa compagnie. Elle n'est pas à cheval sur la morale, mais elle sait qu'un homme taré n'est bon à rien.... à moins que ce ne soit à l'épouser et Listrac, heureusement, n'est pas encore veuf. Moi, je suis garçon et j'ai toujours une valeur, car il ne suffit pas pour déclasser un homme d'un accroc comme celui de ce soir.

Ces réflexions rassurantes furent interrompues par M. Chantal qui lui dit en passant et sans porter la main à son chapeau:

—Je vais au club. Mon ami, M. Dartige viendra certainement m'y rejoindre. N'oubliez pas que nous vous y attendons.

—J'y serai dans vingt minutes, répondit des Moulières sans s'émouvoir.

Et il n'avait garde de manquer au rendez-vous, car il comptait sur ce duel pour lui faire la place libre, et il espérait bien que Dartige, qui devait être dans les coulisses apporterait des nouvelles de Clara Monti.

Des Moulières laissa passer M. Chantal et s'en alla, après avoir allumé un cigare, prendre un fiacre sur le quai. Il tomba par hasard sur un bon cheval et un quart d'heure après il entra au cercle.

Il y trouva peu de monde. Les habitués nocturnes n'y arrivaient guère qu'à minuit. Il n'y avait là que de paisibles joueurs de whist et quelques désœuvrés qui sommeillaient en lisant les journaux.

Personne à qui parler, par conséquent.

Des Moulières chercha des yeux Dartige et ne l'aperçut point.

Alors, ne sachant que faire de son temps, il alla proposer un rubicon à un monsieur qu'il connaissait peu et qui flânait dans le salon.

A son grand étonnement, ce monsieur, un enragé joueur de piquet, refusa sèchement de faire sa partie et lui tourna le dos.

Des Moulières n'était point accoutumé à être si mal reçu, et cet accueil discourtois lui donna à réfléchir.

Evidemment, l'opinion du club lui était hostile, car il s'était d'abord approché d'une table de whist et les whisteurs avaient fait semblant de ne pas le voir.

Peu lui importait du reste. Il ne tenait plus tant à la considération, maintenant qu'il croyait toucher au but. S'il épousait la baronne, il lui faudrait rompre avec les honnêtes gens et il y était résolu.

La seule question qui le touchât, c'était de savoir si ce mariage se ferait, et il l'espérait bien. L'obstacle, c'était Listrac, et en supposant que Listrac survécût au duel, Listrac n'en avait pas pour longtemps à briller sur la scène parisienne. L'or rapporté de Londres devait fatalement s'en aller comme il était venu — par le jeu, et le mari de la Diva n'avait plus rien à attendre de sa femme, sans compter qu'après le scandale de son exhibition au Théâtre-Lyrique, ce serait bientôt un *tollé* général.

La baronne, au fond, était une femme pratique. Entre une liaison avec un viveur ruiné et un mariage avec un gentleman presque aussi riche qu'elle, le choix qu'elle ferait ne pouvait pas être douteux.

Elle accepterait de devenir madame des Moulières et des Moulières se chargeait de la mener bon train, une fois qu'elle serait sa femme. Il n'admettait pas le régime dotal et il se faisait fort de lui imposer la communauté de biens, en lui persuadant qu'elle y gagnerait.

En ce moment, il s'agissait d'arranger une rencontre qui devait se terminer par la mort d'un des deux adversaires et pour en régler définitivement les conditions, des Moulières était obligé d'attendre non seulement l'arrivée de Chantal, mais aussi l'arrivée de Dartige qui pouvait tarder beaucoup, s'il était resté auprès de Clara Monti, gravement indisposée.

Il alla droit s'établir sur un divan qui se trouvait placé juste en face de la porte du grand salon. De là, il ne pouvait pas manquer de voir entrer M. Chantal.

Et, en effet, un quart d'heure après, l'ami de Dartige parut. Il aperçut des Moulières qui se levait pour venir à sa rencontre et il lui épargna la moitié du chemin. Mais, au lieu d'entamer avec lui une conversation sur le sujet qui les appelait au club, il lui dit bravement:

— Nous ne pouvons rien décider sans M. Dartige et il va sans doute être retenu au théâtre. Mais il viendra certainement. Je vais l'attendre et vous voudrez bien faire comme moi.

Sur quoi, Chantal tourna les talons et passa dans un autre salon, sans plus s'occuper du témoin de M. de Listrac.

Des Moulières s'en revint, l'oreille basse, se remettre en observation dans son coin où personne ne s'avisa de le déranger.

Décidément, il était à l'index, par les clubmen qui arrivaient les uns après les autres affectaient de ne pas le voir et il n'avait plus qu'à ronger son frein, jusqu'au moment où la conférence entre les témoins pourrait s'ouvrir.

Il lui restait du moins la ressource d'écouter. Des groupes de nouveaux venus commençaient à se former devant la cheminée, et on causait beaucoup.

Au cercle, c'est l'heure où l'on médit de son prochain, avant de se mettre au jeu. Chacun rapporte les informations qu'il a recueillies dans le monde ou dans les théâtres, et les commentaires vont leur train. Les femmes généralement font les frais de la conversation et il est assez rare qu'on en dise du bien.

Dans un rassemblement de gens si bien renseignés, l'incident du Lyrique ne pouvait pas manquer d'être mis sur le tapis. Les premiers qui revinrent de la représentation interrompue racontèrent ce que des Moulières savait déjà et ne se gênèrent pas pour déclarer tout haut que la conduite du comte de Listrac était odieuse. Tous ne doutaient pas qu'il eût, par sa présence et par son attitude indécente, causé l'incident qui avait troublé le spectacle. Personne ne s'étonnait que Clara Monti, prise d'une attaque de nerfs, se fût trouvée dans l'impossibilité de soutenir jusqu'au bout le rôle écrasant de Juliette. Tous proclamaient que son mari avait agi d'une façon inqualifiable et quelques-uns parlaient de demander une réunion du Comité, à seule fin de prononcer contre M. de Listrac la peine de l'exclusion du Cercle.

Des Moulières aurait pu prendre sa part de ces blâmes énergiques et de ces mesures disciplinaires, mais il lui convenait de n'en faire l'application qu'à Georges de Listrac, et il n'essaya pas d'intervenir.

Il s'accota sur son divan, il ferma les yeux et il prit la pose abandonnée d'un homme qui s'assoupit au bruit monotone de causeries auxquelles il ne s'intéresse pas.

Nul ne songea à troubler son sommeil car tous, sans se donner le mot, étaient déjà d'accord pour mettre en quarantaine l'équivoque ami du mari de la Diva.

On le tolérait depuis des années, on le recherchait même parce qu'il était bon compagnon, et tout à coup on s'avisait que ce galant homme n'était sans doute qu'un aventurier.

Il avait suffi d'une fâcheuse aventure pour le précipiter dans les bas-fonds de la déconsidération.

Ainsi vont les choses, à Paris, dans le monde où l'on s'amuse.

Les causeurs se dispersèrent peu à peu, les uns pour se retourner dans le salon du baccarat, les autres pour s'en aller finir joyeusement la nuit dans un cabinet de restaurant.

Des Moulières resta seul dans son coin et finit par s'endormir pour tout de bon en dépit de ses préoccupations. Le grand Condé dormit la veille de la bataille de Rocroy. C'est le propre des hommes forts de dominer leurs inquiétudes pour prendre du repos dans les occasions graves et Des Moulières était incontestablement un homme fort.

Chantal ne dormait pas, lui. Il ne pouvait pas tenir en place. Il allait de la salle de lecture à la galerie par laquelle on passe forcément pour entrer au club, et il ne voyait rien venir. Il supposait que Dartige avait dû reconduire chez elle Mme de Listrac, mais c'était l'affaire d'une heure tout au plus et cette heure était passée.

Assurément, Dartige n'avait pas oublié le rendez-vous pris au théâtre, après le soufflet appliqué dans le corridor, et, si dangereusement indisposée que pût être Mme de Listrac, Dartige ne passerait pas la nuit à veiller près de son chevet. Les hommes s'entendent mal à soigner une malade et cette besogne revenait de droit à la jeune Italienne protégée par Clara Monti. Pourquoi donc tardait-il tant? qui pouvait le retenir? Chantal se perdait en conjectures et ne soupçonnait même pas la triste vérité.

A bout de patience, vers deux heures du matin, il allait se décider à partir, lorsqu'enfin Dartige parut au fond de la galerie que son ami arpentait fiévreusement depuis onze heures et demie du soir.

—Eh bien! demanda Chantal.

—Morte! répondit Dartige d'une voix sourde.

—Comment, morte!.... on ne meurt pas d'une syncope.

—Elle s'est empoisonnée.

—Avec quoi, bon Dieu!

—Avec un poison qu'elle portait dans le chaton d'une bague et dont l'effet a été presque foudroyant. Elle est morte en scène.

—Ah! mon pauvre ami!.... quelle situation pour toi!.... Qu'as-tu fait dans cette terrible conjecture?

—J'ai fait porter le corps dans le cabinet du directeur. Dans la maison meublée qu'elle habitait, on aurait refusé de le recevoir. Il y restera jusqu'au jour où on l'enterrera. Le théâtre va fermer après cette catastrophe...et le directeur compte se faire une réclame pour la réouverture avec les funérailles de la comtesse de Listrac.

—Tout Paris y assistera, et on en parlera longtemps...mais...tu es certain qu'elle est morte volontairement?

—Elle a eu le courage de m'écrire, avant de s'empoisonner, une lettre qui explique la cause de sa résolution... je n'avais pas besoin qu'elle me la fît connaître...

—C'est la présence de son mari qui l'a tuée, n'est-ce pas?

—Aussi sûrement que s'il lui avait percé le cœur d'un coup de couteau. Le misérable l'a assassinée.

(A continuer.)